



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

allocations et ressources

Question écrite n° 113913

Texte de la question

M. William Dumas attire l'attention de M. le ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille sur la question des ressources des personnes en situation de handicap. Le taux de chômage des personnes en situation de handicap est trois fois supérieur à la moyenne. Cette discrimination est intolérable. Par ailleurs, les personnes qui sont dans l'impossibilité de travailler de par leur situation de handicap n'ont toujours aucune garantie quant à l'attribution d'un revenu d'existence décent. L'Association des paralyés de France a décidé de se mobiliser, et, rejointe dans ce mouvement par six autres associations : la FNATH, l'AFM, l'APAJH, l'UNAFAM, le GIHP et le CHA, a lancé une pétition nationale « Urgence d'un véritable revenu d'existence ». Les associations sollicitent l'augmentation de façon substantielle des pensions d'invalidité et de l'AAH, l'élargissement des conditions d'accès au complément de ressources et à la majoration vie autonome, et, notamment, de les ouvrir aux bénéficiaires d'une pension d'invalidité et aux bénéficiaires de l'AAH reconnus dans l'impossibilité de se procurer un emploi. Leurs revendications portent aussi sur la suppression de l'obligation de ne pas avoir occupé d'emploi depuis un an pour les personnes en situation de handicap ayant un taux entre 50 % et 79 % pour pouvoir bénéficier de l'AAH, sur la suppression de la prise en compte des ressources du conjoint dans le calcul de l'AAH et de meilleures possibilités de cumul avec une activité professionnelle, et enfin de permettre aux bénéficiaires de la pension d'invalidité, basculant dans le régime vieillesse d'avoir de meilleurs revenus d'existence. Il lui demande donc ses intentions quant à l'ensemble de ces revendications.

Données clés

Auteur : [M. William Dumas](#)

Circonscription : Gard (5^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 113913

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : sécurité sociale, personnes âgées, personnes handicapées et famille

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 décembre 2006, page 13190